

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du lundi 25 septembre 2023, à 20h00

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville, Couvet



PRÉSIDENTENCE M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC)

Le président ouvre la séance à 20h00 (à l'aide d'une magnifique petite clochette centenaire !). Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation. Il salue la présence de M. Nicolas Béranek (PS) qui siège pour la première fois au sein de cet hémicycle suite à la démission de Mme Gloria Dias. Il lui souhaite la bienvenue et le félicite pour sa proclamation. Il remercie l'Assemblée de bien vouloir excuser M. Yves Fattou (cc) qui ne peut malheureusement pas être présent.

1. Appel

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 33 membres (40 membres ont été convoqués, 1 siège PLR en cours de repourvoiement)

Majorité absolue : 17 voix

- **Pour AGORA** Thierry Ray.
- **Pour le PLR** Malo Bortolini ; Denis Cherbuin ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Alexandre Iseppi ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet ; Caryl Tüller et Pierre-Alain Wyss.
- **Pour le PS** Burim Ahmetaj ; Nicolas Béranek ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez ; Jean-Marc Hirschy ; Emil Margot ; Cécile Mermet ; François Oppliger et René Perret.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour Les Verts** Marie-France Vaucher.
- **Pour le PVL** Vincent Casaubon.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Jean Claude Schülé et Sylvia Schülé.

Excusés 7 membres Florian Stirnemann (AGORA) ; Sébastien Burri (PLR) ; Olivier Fahrni (PLR) ; Daniel Otth (PLR) ; Sarah Fuchs-Rota (PS) ; Naomi Humbert (Les Verts) ; Sergio Santiago (Les Verts).

Vacant 1 siège du groupe PLR en cours de repourvoiement.



Les quatre conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Alexandra Schmied Fatton, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, MM. Patrice Rudaz et Steve Schimmer, techniciens du son, ainsi que 6 spectateurs et 3 membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2023
3. Lettres et pétitions
4. Nomination à la Commission des règlements suite à la démission de Mme Gloria Dias
5. Actualisation de l'arrêté déterminant le coefficient fiscal communal
6. Crédit de 500'000 francs relatif à la réfection du terrain synthétique des Sugits à Fleurier
7. Octroi d'une garantie des prestations de prévoyance professionnelle dues au personnel de CORA
8. Modification de l'arrêté concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

M. René Perret (PS) salue la rapidité du président.

2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2023

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, **il est accepté à l'unanimité** avec remerciements à son auteure.

3. Lettres et pétitions

Le président a reçu un courrier de M. Quentin Di Meo le 7 septembre dernier nous annonçant sa démission avec effet immédiat. La missive est disponible pour les membres qui souhaitent en prendre connaissance auprès de la Chancellerie.

4. Nomination à la Commission des règlements suite à la démission de Mme Gloria Dias

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à ce poste.

Au nom de son groupe, Mme Katia DELLA PIETRA (PS) propose :

- M. Nicolas BÉRANECK (PS)

Elle précise que M. Béranecq siège pour la première fois au sein du Légitlatif. Il est arrivé dans notre commune, à Noiraigue, avec sa femme il y a 7 ans. Il a très vite rejoint la section socialiste dont il est aujourd'hui président. Militant engagé, le groupe PS est heureux qu'il siège au sein de cet hémicycle et qu'il puisse participer à la vie politique en tant qu'élú. Le groupe PS lui souhaite la bienvenue et serait ravi qu'il le représente à cette commission.

Aucun autre candidat n'étant présenté, **M. Nicolas Béranecq est élu** tacitement **membre de la Commission des règlements**.

5. Actualisation de l'arrêté déterminant le coefficient fiscal communal

GED acg32597 | rcg33718

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric MAIRY (cc) précise que c'est un rapport très technique et formel, puisque le Grand Conseil, par l'une de ses commissions, demande à toutes les communes de mettre à jour l'arrêté qui fixe leur coefficient fiscal. Le nôtre, voté en 2009 lors de la fusion, avait été mis à jour en 2014, lorsque nous avons diminué d'un point notre coefficient fiscal. Mais l'arrêté n'a pas été adapté ensuite, lorsque par deux fois un point a glissé des communes vers le canton. Donc, il s'agit aujourd'hui d'adapter simplement cet arrêté, ce qui permettra d'être en conformité avec le cadre légal. Il n'y a évidemment pas eu d'impact de par ce décalage pour les contribuables et il n'y en aura pas non plus avec la mise à jour de l'arrêté. Il reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions des groupes.

Le président demande tout d'abord à la commission de gestion et des finances (CGF) si elle souhaite s'exprimer. Cela n'étant pas le cas, il laisse ensuite la parole aux différents groupes. Cette dernière n'étant pas sollicitée et l'entrée en matière n'étant ainsi pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble, tout en précisant que cet arrêté n'est pas soumis au délai référendaire.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'actualisation de l'arrêté déterminant le coefficient fiscal communal, telle que présentée par le Conseil communal.

6. Crédit de 500'000 francs relatif à la réfection du terrain synthétique des Sugits à Fleurier

GED acg35181 | rcg35184

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. MAIRY (cc) relève que c'est un rapport et une demande de crédit un peu particuliers que le Conseil communal propose. En effet, comme indiqué dans le rapport et selon les débats intervenus au sein de la CGF, l'utilisation de ce crédit, pour autant que celui-ci soit accepté, reste conditionnée à la présentation d'un rapport complémentaire qui devrait être soumis au début de l'année prochaine. Le problème, comme l'Assemblée l'a certainement compris, c'est l'usure du terrain de foot synthétique des Sugits. Un terrain dont l'espérance de vie était d'une dizaine d'années, espérance de vie aujourd'hui dépassée. Le terrain n'a pas réussi le dernier test imposé par l'Association neuchâteloise de football (ANF) et l'Association suisse de football (ASF). Les terrains synthétiques répondent à des critères très stricts, beaucoup plus stricts que les terrains en herbe. C'est leur principal inconvénient. Les avantages, en revanche, sont une plus grande capacité d'utilisation par les clubs et une remise en état beaucoup plus rapide que les terrains en herbe. Le terrain de Fleurier ne répond donc plus aux normes. Le Conseil communal a été invité, en tant que propriétaire à le rénover, ce qui a un coût. La variante présentée est chiffrée à 500'000 francs entre le changement de la couche supérieure et une petite réserve si d'aventure il fallait changer quelques buses qui permettent d'arroser le terrain.

Il souligne ensuite que la réflexion du côté du Conseil communal n'est pas finalisée. Il a été pris un peu de vitesse et mis sous la pression de l'ANF et de l'ASF qui ont des contraintes relativement strictes qu'elles fixent envers les propriétaires de terrains. Pris de vitesse car il souhaite pouvoir approfondir la réflexion en regardant d'abord si cette option est bel et bien la meilleure. Est-ce que simplement changer le revêtement de ce terrain et récupérer le gazon synthétique pour faire des terrains d'entraînement constitue une option valable ? Ou à l'inverse, faut-il penser à des travaux de plus grande envergure ? Créer un nouveau terrain ailleurs, peut-être à Fleurier, pour soulager le quartier des Sugits ? Est-ce que ce terrain peut être installé ailleurs à Fleurier, notamment aux Lerreux ? Qu'advient-il aussi des deux autres terrains communaux qui se trouvent à Couvet, à espaceVAL et à La Léchère ? Ce sont toutes des questions sur lesquelles se penche le Conseil communal. Sa réflexion est déjà bien avancée, mais il lui manque encore quelques mois pour avoir une vision claire de l'emploi et de l'organisation de ces différents terrains.

Ce petit temps supplémentaire permettra aussi d'intégrer davantage dans la réflexion celle qui est en cours du côté des clubs de foot. En effet et comme annoncé dans la presse, plusieurs clubs sont en train de réfléchir à une fusion, soit les clubs qui utilisent les terrains communaux, mais aussi le club de Môtiers. Cela permettrait d'avoir un quatrième terrain dans le nouveau club qui serait formé par cette fusion. Ce qui offrirait aussi des possibilités d'entraînement et de matches supplémentaires. L'enjeu est important. Plusieurs centaines de personnes pratiquent le football au Val-de-Travers, des adultes, beaucoup de juniors, le nombre d'équipes juniors qui utilisent les terrains de Fleurier et Couvet n'étant pas négligeable. Donc, en tant que propriétaires de terrains, il y a une contrainte forte qui est de réussir à répondre à l'injonction de l'ANF et de l'ASF en donnant la garantie que le terrain serait refait. Le conditionnel est important. D'une part, il ne sera pas refait avant l'été 2024, pour que les championnats qui viennent de commencer puissent se tenir, et d'autre part, les travaux ne seront pas entrepris tant que nous n'avons pas la certitude que l'option présentée soit la meilleure. D'où la mention stipulée très clairement à l'article trois de l'arrêté. Un rapport complet sera donc soumis ultérieurement et permettra d'apporter une vision claire de l'évolution de tous les terrains communaux, non seulement à court, mais également à plus long terme. Ce rapport présentera les impacts selon les choix retenus. Mais dans l'immédiat en tout cas, il faut que nous puissions donner cette garantie à l'ANF. L'Exécutif a été clair envers elle en lui signifiant que les travaux ne seront pas entrepris avant l'été 2024. Mais l'ANF trouvait important, ce qui est compréhensif, qu'il y ait quand même une garantie qui soit donnée par le Conseil général quant à la disponibilité d'un crédit. Si d'aventure l'option présentée ici est la meilleure, il sera dès lors possible d'aller de l'avant.

C'est donc une démarche un peu particulière puisque nous allons travailler en deux temps, mais en annonçant dès maintenant que le deuxième temps est déjà prévu. Le Conseil communal est déjà bien avancé dans ses réflexions. Mais encore une fois, il fallait un petit peu de temps supplémentaire pour être vraiment bien au clair sur les différentes options possibles et un petit peu de temps aussi pour intégrer les changements si le processus de fusion aboutit. M. MAIRY répondra volontiers aux questions des groupes sur ce dossier.

Le président passe tout d'abord la parole à la commission de gestion et des finances.

Mme Céline RUFENER ESCHLER (PLR) prend la parole au nom de la commission de gestion et des finances : « La CGF a pris connaissance de cette demande de crédit avec beaucoup de stupéfaction. En effet, si la commission s'attendait, à court terme, à devoir se prononcer sur une telle demande, c'est la manière et le degré d'urgence imposé par l'ANF qui n'est pas acceptable. Cette manière de procéder a déjà été relevée à plusieurs reprises et notamment lors de l'homologation de l'éclairage de ce même terrain de foot l'année dernière, homologation obligatoire qui a également découlé sur une demande de crédit non-négociable pour la poursuite des matches en soirée.

La commission regrette vivement les pratiques de cette association, l'absence de consensus possible et le délai pour la réalisation des travaux qui ne laissent aucune marge de manœuvre pour des réflexions plus large et des recherches de solutions par les collectivités publiques.

Tous les membres de la CGF sont unanimes et d'avis que cette problématique doit être remontée au niveau du canton et que des solutions doivent être trouvées avec l'ANF afin que ces pratiques intolérables ne se reproduisent plus à l'avenir. Nous appelons ici nos élus cantonaux à aborder ce sujet au Grand Conseil.

Pour les membres de la CGF, il n'était pas envisageable que les matches de championnat ne puissent plus être joués sur ce terrain et la condition sine qua non est directement liée à l'acceptation de ce crédit, ce qui est fort regrettable. Les membres de la CGF ont donc accepté cette demande à la majorité, non sans une certaine rancœur et après demande d'ajout de l'article 3 de l'arrêté qui nous est soumis ce soir, demandant au Conseil Communal un rapport complémentaire portant sur une vision d'ensemble de l'évolution des terrains de football communaux. L'utilisation du crédit reste donc conditionnée à l'adoption de ce rapport complémentaire. »

Le président laisse ensuite la parole aux différents groupes.

M. Roland SCHORDERET (PLR) prend la parole en ces termes : « En préambule, le groupe PLR tient à remercier le Conseil communal pour la qualité de son rapport. A la lecture de ce document et surtout au vu du montant du crédit sollicité, nous nous sommes demandé si vraiment cette dépense était indispensable dans ces temps financièrement très difficiles.

Certes, et après vision locale de votre serviteur, le terrain synthétique des Sugits est très usé par endroits et pourrait provoquer des incidents de jeux ou plus graves, des accidents. Là, il y a lieu de dire que la pose du revêtement synthétique actuel date de 2009 et que son utilisation est intense. Nous relevons que ce terrain a fait l'objet d'un test au printemps 2023, par les organes de l'ASF et de l'ANF, qui s'est révélé négatif sur quasiment tous les plans. Ce qui a eu pour conséquence l'interdiction de jouer les matches officiels dès le début du championnat en août 2023. Une dérogation d'une année étant possible à la condition qu'une réfection soit réalisée avant le terme de celle-ci.

Le groupe PLR regrette cette politique du fait accompli de la part de ces organes officiels du football, sans prise en compte d'une étude en amont qu'aurait pu ainsi initier la commune de Val-de-Travers. Nous aurions apprécié que le Conseil communal reçoive les années précédentes une sorte d'avertissement, un écrit nous rendant attentif à la future dégradation du terrain en question. Par ailleurs, nous saluons la demande de la CGF de conditionner l'utilisation de ce crédit à l'adoption d'un rapport complémentaire portant sur une vision d'ensemble de l'évolution des terrains de football communaux.

En fin de compte et en pensant surtout aux plus de 340 jeunes ainsi qu'aux deux équipes de troisième et cinquième ligue, le groupe PLR acceptera à une large majorité cette demande de crédit. »

Mme Christiane BARBEY (UDC) s'exprime à son tour : « Le groupe UDC a pris connaissance avec attention du présent rapport.

Le sport doit être encouragé et soutenu. Le sport permet de rester en forme, de sociabiliser et de créer des liens. Les clubs sportifs de notre région contribuent à faire vivre notre commune et nous ne pouvons que saluer cet engagement. Le football, sport le plus populaire du monde, est une belle activité pour nos jeunes.

Si l'entretien des terrains doit être fait et que d'ordinaire, l'UDC y consent sans autre forme de commentaire, ce dossier-ci nous laisse extrêmement perplexes. En effet, le terrain concerné est parfaitement utilisable en l'état. Nous déplorons la mise au pied du mur par l'ANF, qui par le relèvement soudain de ses normes, force notre collectivité à dépenser pratiquement 2 points d'impôts pour une rénovation qui pouvait attendre.

Empêchés de jouer si cette dépense n'est pas réalisée, nos clubs se retrouvent dans une situation délicate que nous devons nommer : il s'agit ni plus, ni moins qu'une prise en otage !

L'UDC soutient clairement le sport et les clubs sportifs, mais refuse cette façon intolérable de procéder ; les collectivités publiques n'ont pas à être mises de la sorte devant le fait accompli.

Face à cette situation, l'UDC sera partagée sur l'acceptation de ce crédit. »

Mme Adriana IOSET (POP) fait l'intervention suivante : « C'est en effet une demande un peu particulière d'un demi-million de francs pour remplacer le gazon synthétique du terrain de foot de Fleurier ou bye bye aux matches officiels dans notre commune.

Le gazon existant pourrait être réutilisé ailleurs mais on ne sait pas trop où. La vision à moyen terme des terrains de football de Val-de-Travers demande encore à être affinée. Divers enjeux urbanistiques concernant les alentours du terrain, des sujets qui devront être traités un jour. Une nouvelle demande de crédit nous attend avant la fin de la législature, c'est-à-dire dans quelques mois.

Dilemme cornélien pour notre groupe : suivre une saine réaction politique et refuser une demande présentée dans un rapport pour le moins lacunaire ? Ou décider de soutenir dans l'urgence nos jeunes et moins jeunes joueurs et joueuses de football, sport collectif populaire et à la portée de toutes les classes sociales ? Il est fort probable que le groupe POP choisisse la deuxième option. Ou pas ? Merci de votre attention. »

Mme Marie-France VAUCHER (Les Verts) prend la parole au nom de son groupe : « Le terrain synthétique des Sugits installé par l'ancienne commune de Fleurier est une infrastructure avant-gardiste qui date de 2009. On peut donc facilement imaginer que pendant les 15 ans de bons et loyaux services, ce terrain a été régulièrement contrôlé pour respecter le règlement très strict de l'association suisse de football (ASF). Mais soudainement, tout s'enraye et nous n'avons que quelques mois, même pas une année, pour réinstaller une nouvelle infrastructure synthétique. C'est franchement incompréhensible.

Nous ne sommes pas opposé.es aux activités footballistiques, bien au contraire... Nous sommes particulièrement sensibles à ce que nos autorités politiques offrent des infrastructures de qualité pour favoriser l'activité physique de notre population. Nous sommes aussi conscient.es de l'importance du site par rapport à l'accueil de matches officiels de compétition. Renoncer à ce crédit mettrait sans doute en péril ce rôle régional important et cantonnerait le site des Sugits à une simple vocation d'entraînements. Mais nous ne vous cachons pas que plusieurs éléments nous dérangent grandement.

Selon le rapport du Conseil communal, « ce crédit s'inscrit dans une vision à moyen terme des terrains de football qui demande encore à être affinée ». Cette vision à moyen et long terme nous fait défaut et ne permet de nous rassurer sur la suite des activités footballistiques. Nous ne savons pas trop comment les priorités sportives vont s'organiser les prochaines années. D'ailleurs, la réfection du terrain des Sugits était planifiée pour le même montant, de 500'000 francs, mais en même temps que le remplacement complet d'espaceVal pour 2 millions. Mais en 2026 seulement. Avoir cette vision d'ensemble est pour nous indispensable.

Un autre élément important : le site des Sugits pose des difficultés qui sont décrites de manière très transparente par le Conseil communal, mais qui ne trouvent pas de réponse : problème de trafic, de parking, de nuisances pour la zone d'habitation. La question est aussi de savoir si les clubs concernés ont été associés à ce remplacement et surtout ce qu'en pense le voisinage... Que se passera-t-il si dans quelques années, nous arrivons au constat qu'il faut déplacer ces infrastructures, ne serait-ce que pour rendre attractif le quartier de la Binrée tout proche ?

Notre groupe estime qu'il n'est pas possible, sur la base des éléments fournis, de prendre une position politique respectueuse des futurs besoins. Pour ces raisons, nous refusons l'entrée en matière et préférons renvoyer cette demande en commission. En effet et compte tenu que les travaux de rénovation sont envisagés pour l'été 2024, nous demandons que le Conseil communal nous revienne avec un rapport plus abouti des visions futures et partagées avec les principales personnes intéressées dans les semaines à venir. Merci de votre attention. »

M. François OPPLIGER (PS) fait l'intervention suivante : « Notre groupe a étudié le rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit de 500'000 francs pour le renouvellement de la surface synthétique du terrain de football des Sugits.

La commune de Fleurier avait un projet de zone de construction sur cette parcelle et avait étudié la possibilité d'aménager un terrain de football sur le terrain des Lerreux. À la suite du vote pour la fusion des communes du Val-de-Travers, la commune a choisi d'aménager le terrain et de le recouvrir d'une surface synthétique. Cette réfection fut effectuée par la nouvelle commune de Val-de-Travers au début de sa vie, afin de respecter cette décision. Cet emplacement n'est pas idéal, mais actuellement c'est, semble-t-il, la solution préférable.

Aujourd'hui, notre Autorité se trouve au-devant d'une demande de crédit afin de mettre la surface de jeu à niveau pour qu'elle réponde aux normes de l'ASF pour être utilisée lors de matches officiels. Si nous ne disposons pas de ce terrain, il pourrait manquer un terrain voire deux à mettre à disposition des clubs du Vallon et du groupement junior.

Dans son rapport, le Conseil communal nous parle des terrains de Fleurier, Couvet et éventuellement Noiraigue. Mais qu'en est-il de ceux de Môtiers utilisés par le FC Môtiers qui compte deux équipes en championnat, ou encore de celui de Saint-Sulpice ou il n'y a plus d'équipe alignée en championnat, bien que propriété du club, ce dernier terrain est-il utilisé ? D'autre part le terrain d'espaceVAL, est très peu utilisé, semble-t-il.

La pression de l'ASF est surprenante, mais pour l'avenir des clubs de football et principalement pour le mouvement junior, nous devons accepter le crédit demandé par le Conseil communal. Son rapport prévoit

d'étudier une solution pour l'aménagement des terrains mis à disposition des footeux, pour le développement du football dans notre région.

Le groupe socialiste acceptera le crédit. »

M. Thierry RAY (AGORA) s'exprime au nom de son groupe : « AGORA remercie le Conseil communal pour son rapport qui a retenu toute notre attention. Le sport collectif permet de s'épanouir plus facilement, que l'on soit jeune ou moins jeune et à gagner en confiance en soi. L'esprit d'équipe, le fair-play, la réduction du stress sont, entre autres, des vertus développées par la pratique d'un sport collectif.

Compte tenu de ce qui précède, AGORA soutiendra la demande de crédit de 500'000 francs pour la réfection du terrain de football synthétique des Sugits, persuadé que ce genre d'infrastructures jouent un rôle social important dans notre région. En revanche, nous demandons que la problématique liée à l'augmentation de la circulation routière dans les quartiers dudit terrain soit réglée dans les plus brefs délais. Ces nuisances ayant fortement augmenté ces dernières années, et ce malgré la construction du nouveau parking. Selon nous, une solution devrait être trouvée rapidement, sans attendre le rapport complémentaire ou le temps supplémentaire demandé. Nous pensons en particulier à la rue de la Robella où trop souvent des véhicules motorisés conduits par une minorité d'individus, pas forcément des footballeurs, certainement frustrés lors des défaites ou a contrario euphoriques lors des victoires, confondent cette rue avec un circuit automobile. Des mesures rapides, même provisoires, 30 km/h, gendarmes couchés, pas très onéreuses, doivent être mises en place dans les plus brefs délais afin de protéger les habitants de cette rue, en particulier les nombreux enfants qui la fréquentent. Si drame il venait à y avoir, nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas. Merci de votre attention. »

M. MAIRY (cc) remercie tout d'abord les groupes pour leur accueil globalement favorable, puis relève que passablement de remarques qui ont été émises se recouper. En réponse au groupe des Verts qui demande le refus d'entrer en matière, il va de soi que le Conseil communal ne peut soutenir cette approche. Le Conseil communal a déjà pu obtenir de l'ANF une dérogation pour attendre, d'une part, le vote du Conseil général ce soir, et reporter ensuite les travaux jusqu'à l'été 2024. Il va de soi que si le Conseil général refusait ce soir la demande de crédit, l'homologation ne serait pas reconduite avec effet immédiat, ce qui poserait évidemment des problèmes insolubles aux clubs utilisateurs, puisque le nombre de terrains à disposition n'est pas suffisant pour trouver des solutions de rechange. Concernant les relations entre les communes et l'ANF - les communes parce que toutes les communes propriétaires de terrains de foot, surtout de terrains synthétiques, connaissent les mêmes difficultés que les nôtres -, elles doivent de fait être améliorées. Le Conseil communal comprend cependant tout à fait la réaction des groupes ; elle a été la même de son côté, avec le constat qu'il est difficile de pouvoir négocier avec l'ANF.

Le groupe PLR a rappelé à juste titre l'épisode de l'éclairage du terrain de Fleurier où là aussi, le Conseil communal, par M. Eric Sivignon, qui était alors en charge du dossier, a dû batailler longuement avec l'ANF pour trouver des solutions. Le pragmatisme n'est pas forcément le premier qualificatif qui colle à l'ANF. On a essayé de trouver dans ce dossier, comme dans celui qui nous occupe ce soir, des solutions pour pouvoir avancer néanmoins. Mais d'une manière générale, c'est certain que par la suite, il faudrait pouvoir améliorer la manière dont ces relations sont cadrées. Des relations qui ne doivent pas se limiter, comme c'est malheureusement le cas souvent entre l'ANF et les clubs utilisateurs, mais bien entre l'ANF et les propriétaires, puisque c'est bien une responsabilité du propriétaire que de veiller à l'homologation du terrain. Donc le Conseil communal y travaille et il vous remercie aussi d'appeler les représentants du Grand Conseil dans cet hémicycle à y travailler aussi de leur côté, vu l'ampleur cantonale du problème.

Concernant l'ANF, le terme de prise en otage a été utilisé. Le Conseil communal ne va pas si loin. C'est certain que le diktat est assez peu agréable, que les discussions avec l'ANF n'ont pas toujours été faciles. Au final, on a quand même pu trouver une solution qui, comme cela a été dit par certains groupes, n'est de loin pas la solution idéale, mais une solution qui permet quand même aux championnats de se tenir cette saison et puis d'avoir du temps. Mais on comprend tout à fait l'agacement du Conseil général d'avoir l'impression de voter un crédit inévitable concernant le terrain lui-même.

M. MAIRY remercie également le rapporteur du groupe PLR d'être allé se rendre compte sur place de l'état du terrain. Effectivement, les terrains synthétiques peuvent paraître très bons au premier coup d'œil, surtout quand on les compare à des terrains en herbe où on voit tout de suite les problèmes qui peuvent

se poser. Le terrain de Fleurier est véritablement usé. Il y a non seulement des problèmes de rebonds, mais, comme cela a été souligné, des problèmes de sécurité qui se posent pour les joueurs. Les normes de l'ANF n'ont pas été revues à la hausse. C'est simplement encore une fois, la mauvaise qualité des relations entre l'ANF et le propriétaire que nous sommes qui fait que le Conseil communal n'a pas été alerté suffisamment tôt de ce problème pour l'anticiper. Il n'en demeure pas moins qu'en 2009, quand le terrain avait été posé, c'était une garantie de dix ans d'utilisation qui était donnée. Le terrain a été amorti en dix ans. En le changeant en 2024, on aura pu l'utiliser pendant cinq ans de plus, ce qui est toujours bon à prendre. Mais évidemment, il faut quand même s'attendre un jour ou l'autre à devoir le remplacer.

Des questions ont été posées aussi par rapport aux clubs utilisateurs. Est-ce qu'ils ont été associés à la réflexion ? Oui, et on sait quelles sont leurs attentes. Comme le Conseil général peut s'en douter, elles sont beaucoup plus larges que la demande de crédit faite ce soir. Comme tout club de sport, ceux qui utilisent les terrains ont envie d'avoir les meilleurs terrains possibles, avec le plus grand nombre de surfaces d'entraînement et de matches possibles. Il y a donc des attentes qui sont beaucoup plus grandes que celles-là. Pour eux, la proposition faite ce soir répond au moins à la problématique de l'homologation. Mais du côté des clubs, il y a évidemment des attentes de pouvoir disposer de nouvelles surfaces de jeu. On y reviendra dans le rapport complémentaire. Mais en tout cas, ce qu'on peut dire ce soir, c'est que ce qui est proposé avec cette version minimale satisfait inévitablement les clubs puisqu'elle leur permet de continuer leur activité à des conditions similaires de celles d'aujourd'hui, voire même améliorées. Si nous devions réutiliser une partie du gazon synthétique pour faire des nouveaux terrains d'entraînement, il y aurait un plus, surtout pour les juniors.

Le voisinage, lui, n'a pas été associé à l'établissement de ce règlement. Du côté du voisinage, on connaît très, très bien les problèmes. Ils ont été relevés par le groupe AGORA également. Ce sont des problèmes de stationnement et de circulation. Le Conseil communal a déjà essayé d'améliorer la situation avec la création d'un parking supplémentaire côté sud. Il est conscient que cela ne suffit pas, que des mesures complémentaires doivent être prises. Il ne souhaite pas non plus les prendre avec de la précipitation sans avoir cette vision à long terme. Mais c'est certain que s'il devait arriver à la conclusion que le terrain doit rester aux Sugits, il faudra prendre des mesures beaucoup plus fortes que celles qui sont prises aujourd'hui. Parce que le Conseil communal rejoint ce qui a été dit : la situation actuelle n'est vraiment pas acceptable et il faudra y travailler si le terrain devait rester à cet endroit.

Des questions ont également été posées par rapport aux autres terrains de foot, notamment concernant le terrain de Môtiers. Comme indiqué précédemment, si une fusion des clubs de Môtiers, Fleurier et Couvet devait être faite, c'est évidemment un terrain supplémentaire qui pourrait être utilisé. Il l'est déjà beaucoup, par le club de Môtiers qui possède deux équipes et par une équipe du groupement junior qui s'y entraîne également. Il faut savoir que le terrain de Môtiers ne dispose pas d'un éclairage homologué pour jouer en soirée, ce qui diminue un peu ses possibilités d'utilisation.

Concernant le terrain de Saint-Sulpice, il s'agit d'un terrain privé et de qualité qui pourrait être utilisé pour des entraînements, mais plus difficilement pour des matches. Les vestiaires sont particulièrement vétustes, donc on se voit mal contraindre des équipes à aller s'y entraîner et surtout s'y changer. Si on voulait intensifier l'usage de ce terrain, des problèmes d'accessibilité se posent aussi. Le terrain est accessible en voiture, mais il se prête peu à un stationnement en grand nombre et d'un point de vue des transports publics, ce n'est pas l'idéal non plus. C'est pour ça que Saint-Sulpice, pour l'instant, n'entre pas dans notre réflexion.

Au sujet du terrain d'espaceVAL, effectivement et à l'heure actuelle, on peut le considérer comme sous-utilisé, ce pour trois raisons principalement. Tout d'abord, c'est un terrain en herbe qui peut rapidement s'user si les conditions météo ne sont pas favorables. Ensuite, le terrain d'espaceVAL fait partie d'un complexe global. Il contribue aussi à la bonne image du site. Quand on y accueille des clubs pour des entraînements ou des manifestations sportives d'envergure, on a aussi envie que le terrain de football soit joli et présente bien, que ce ne soit pas un terrain qui a été labouré le week-end précédent parce qu'il y a eu trois matches qui y ont été joués sous la pluie par exemple. Il faut aussi savoir que si on veut qu'espaceVAL soit un centre sportif et un centre d'accueil au sens large, qui accueille des camps ou des événements, cela immobilise aussi le terrain de foot. Lors du Swiss Canyon Trail par exemple, on ne peut pas imaginer qu'il y ait un match de foot qui s'y déroule. Il y a d'autres événements sportifs au cours de l'année qui posent les mêmes contraintes. Ce sont aussi des choix politiques à définir : est-ce qu'on réserve le terrain d'espaceVAL pour promouvoir l'image du centre et l'utilisation des manifestations ou est-ce qu'on lui donne une vocation plus footballistique ? Ce sont des choix à faire. Et puis, dernier

élément aussi qui pour l'instant freine un peu l'utilisation du terrain par des clubs : l'absence de buvette. Pour les clubs de foot, avoir une buvette constitue la principale source de revenus, c'est aussi important. C'est pour ça que si à l'avenir on devait imaginer intensifier l'utilisation de ce terrain-là, il faudrait très certainement pouvoir y installer une buvette, à déterminer encore sous quelles conditions. M. MAIRY reste à disposition des groupes pour toutes questions complémentaires, espérant n'en avoir oublié aucune.

Mme BARBEY (UDC) souligne que cet ultimatum est inacceptable. L'ANF prend les clubs en otage pour contraindre notre commune à dépenser rapidement de l'argent, ce qui est, aux yeux de son groupe, hallucinant.

L'entrée en matière étant combattue, le président passe au vote de cette dernière.

Elle est acceptée par 30 OUI, contre 1 NON et 1 abstention.

Le président passe ensuite à l'examen de détail, puis au vote d'ensemble.

C'est finalement par 26 OUI, contre 2 NON que le Conseil général approuve le crédit de 500'000 francs relatif à la réfection du terrain synthétique des Sugits à Fleurier, tel que présenté par le Conseil communal. Il y a 4 abstentions.

7. Octroi d'une garantie des prestations de prévoyance professionnelle dues au personnel de CORA

GED acg34279 | rcg33289

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. MAIRY (cc) indique que c'est aussi un rapport un peu technique, avec un enjeu politique et légèrement financier. En matière de prévoyance professionnelle, les entités affiliées à une caisse doivent avoir la garantie d'une couverture à 100% des prestations envers leur personnel. Lorsque la caisse à laquelle l'entité est affiliée n'atteint pas elle-même cette couverture de 100%, il appartient à l'employeur lui-même de prendre les dispositions pour garantir la différence. L'association CORA, que tout le monde connaît bien dans cette salle, a pu bénéficier jusqu'à présent d'une garantie de la part de l'Etat. L'Etat a toutefois entrepris depuis plusieurs années une opération de « nettoyage » des garanties offertes à des entités n'étant pas actives sur l'entier du territoire cantonal. On peut comprendre que du côté de l'Etat, il y ait cette préoccupation de garantir les prestations pour des structures, quelle que soit leur nature, qui soient actives sur l'entier du territoire cantonal. CORA n'est active qu'au Val-de-Travers et donc l'association a été invitée à se tourner vers notre Conseil communal pour savoir s'il était ouvert à prendre en charge cette garantie. Il s'agit d'un montant de moins de 100'000 francs. C'est loin des millions qui avaient été requis en 2015 pour garantir les prestations envers le personnel de la SEVT, dont notre commune est l'actionnaire principale, et des prestations qui sont aussi garanties envers notre personnel, dont le montant approche les 25 millions de francs au 1^{er} janvier dernier. De l'avis du Conseil communal, il est bienvenu d'offrir cette garantie à CORA.

Cela a certes un coût, mais de moins de 100'000 francs actuellement. Celui-ci est appelé à diminuer au fil des ans puisque l'objectif de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (CPCN), est, à terme, d'arriver à un taux de couverture de 100%, puisque ce taux est demandé par le cadre fédéral. En attendant que ce taux de 100% soit couvert, c'est notre commune qui permettra d'offrir les garanties nécessaires aux quelques collaboratrices du CORA. Le risque pour notre commune est extrêmement faible. Le risque ne se concrétiserait qu'en cas de faillite de la CPCN ou dans l'hypothèse où toutes les structures affiliées voulaient en même temps sortir de la caisse et donc pouvoir récupérer leurs avoirs qui auraient dû être garantis à 100%. Si un jour la CPCN devait faire faillite, en mettant en regard ces quelques 100'000 francs avec les plus de 25 millions qui concernent notre propre personnel, il s'agit vraiment d'une part infime. Vu le mandat et la mission publics assurés par CORA, le Conseil communal estime qu'il est tout à fait naturel de prendre en charge cette garantie qui, au 1^{er} janvier dernier, se montait précisément à 90'463 francs. Ce montant, en cas de vote favorable de l'Assemblée, se

retrouvera chaque année au bilan, mis à jour avec évidemment l'espoir que celui-ci diminue au fil des ans. M. MAIRY répondra volontiers aux questions.

Le président ouvre la discussion générale et cède la parole aux différents groupes.

Mme DELLA PIETRA (PS) prend la parole en ces termes : *« Le CORA est un grand cœur qui bat dans notre région depuis quelques décennies, proche de la population, des familles, des seniors. Cette association répond à de nombreux besoins depuis 43 ans. Fort de 30 bénévoles, le CORA est l'un des fleurons du tissu associatif de la région. Il compte cinq collaboratrices et joue un rôle primordial de lien, notamment entre les services de l'Etat et la population. Nous connaissons les difficultés que rencontrent de nombreuses personnes dès lors qu'elles doivent recourir à certaines prestations sociales ou services. Le CORA est une porte d'entrée accueillante et gratuite vers des procédures souvent compliquées et hermétiques, un rôle de pivot essentiel et facilitateur entre la population et l'Etat.*

Le CORA reçoit 60 nouvelles demandes par année dès 18 ans. Toute personne peut s'adresser au CORA pour une aide administrative ou une orientation vers les services sociaux. Nombreuses sont les personnes qui se sentent démunies en recevant un courrier d'une administration souvent incompréhensible et donc décourageant. Le CORA explique, le CORA guide. Le CORA agit comme un interlocuteur de poids auprès des services sociaux qui subissent des pressions afin qu'ils diminuent leurs coûts.

Même si le canton fait preuve d'une réelle volonté pour améliorer l'accès à ces prestations, notamment par la mise en place de prise en charge individuelle, l'augmentation de la précarisation par la hausse galopante du coût de la vie va amener davantage de personnes à se tourner vers l'information sociale offerte par le CORA qui sait comment interagir avec le système et le système social en particulier.

Peut-être qu'il faudrait également que le CORA puisse compter sur une plus large promotion de son service d'information sociale par la commune. Outre l'information sociale, le CORA offre des permanences à d'autres associations d'utilité publique telles que la Croix-Rouge et l'AROSS, qui orientent les proches aidants et personnes âgées vers des prestations de soins et de prévention. Nul besoin de revenir sur l'ensemble des nombreuses activités du CORA, sur la nécessité de son rôle auprès de la population. Pour cette raison, une garantie communale des prestations de prévoyance professionnelle pour ses collaboratrices serait des plus naturelles.

Le groupe socialiste est donc plus que favorable à la reprise de cette garantie par la commune. Une occasion de souligner son soutien, son respect et sa reconnaissance. Merci de votre attention. »

Mme Sylvia SCHÜLE (UDC) relève que CORA joue un rôle significatif dans la vie de notre commune. L'UDC est d'avis que la reprise de garantie est un risque acceptable au regard de la plus-value qu'apporte cette association à la commune. Dès lors, son groupe acceptera le présent arrêté à l'unanimité.

M. Alexandre ISEPPI (PLR) indique que son groupe s'est penché sur le dossier. Pour les raisons évoquées par le Conseil communal, à savoir l'extrême faible risque de devoir engager une fois cette garantie, ainsi que le très faible montant concerné et notamment l'utilité publique du CORA, le groupe PLR acceptera à l'unanimité cet arrêté.

M. RAY (AGORA) indique que son groupe ne s'opposera pas à l'octroi d'une garantie des prestations de prévoyance professionnelle dues au personnel de CORA, mais souhaite savoir s'il existe d'autres associations susceptibles d'être concernées à l'avenir à Val-de-Travers ? Cas échéant, s'il existe des critères précis pour pouvoir bénéficier de ladite garantie et si la commune possède une vision d'ensemble des demandes potentielles à l'avenir ? Il remercie d'avance le Conseil communal pour ces renseignements.

Mme VAUCHER (Les Verts) fait l'intervention suivante : *« La garantie des prestations de prévoyance professionnelle pour le CORA représente un peu plus de 90'000 francs. Nous relevons que nous octroyons déjà une garantie similaire au personnel de la SEVT pour 2 millions et que celle pour l'ensemble du*

personnel communal est de l'ordre de 23 millions. Le CORA joue un rôle primordial pour l'ensemble de notre région de par les prestations très diversifiées qu'il propose. L'octroi de cette garantie représente aussi à nos yeux une reconnaissance officielle de nos autorités politiques envers cette association. Nous soutiendrons pleinement ce cautionnement. »

M. Jean-Noël BOVARD (POP) indique que son groupe approuvera la garantie des prestations de prévoyance professionnelle dues au personnel du CORA. C'est une excellente façon de reconnaître, légitimer et soutenir le personnel du CORA qui fournit un super travail d'aide aux plus démunis et aux oubliés du système. Une façon pour le Conseil général de dire : **P**our n'**O**ublier **P**ersonne.

M. MAIRY (cc) remercie les groupes pour leur accueil favorable et aussi pour les mots d'encouragement adressés au CORA, auquel il ne manquera pas de transmettre le message. En réponse à la question pertinente de M. Ray, il indique qu'il n'y a aucune autre structure active aujourd'hui au Val-de-Travers qui pourrait nécessiter une telle garantie. Il souligne aujourd'hui, parce qu'il se pourrait peut-être qu'à l'avenir une structure privée souhaite s'affilier à la CPCN et doit ainsi disposer d'une telle garantie et en fasse la demande au Conseil communal. Mais pour l'instant, il n'y a aucun besoin similaire qui n'est exprimé, ni d'attentes non plus de la part du canton. La liste des structures concernées avait été établie et toutes les autres se trouvent ailleurs dans le canton.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'octroi d'une garantie des prestations de prévoyance professionnelle dues au personnel de CORA, telle que présentée par le Conseil communal.

8. Modification de l'arrêté concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général

GED acg18390 | rcg29055

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'administration et de la protection de la population (DAPP).

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que c'est un rapport très bref pour une problématique qui est très simple. Le poste de directeur d'espaceVAL va disparaître au 1^{er} décembre et va être remplacé par un chef de service de la culture, des loisirs et des sports. Il est donc temps de mettre à jour l'arrêté du Conseil général sur les fonctions incompatibles avec le poste de membre du Conseil général, surtout à quelques mois des élections communales. Donc voilà, rien de très compliqué, c'est juste un toilettage d'un arrêté communal.

La commission des règlements ne souhaitant pas s'exprimer, le président passe la parole aux différents groupes.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve la modification de l'arrêté concernant les fonctions communales incompatibles avec le mandat de membre du Conseil général, telle que présentée par le Conseil communal.

9. Communications du Conseil communal

Envoi de la brochure easyvote aux jeunes entre 18 et 20 ans

M. SIMON-VERMOT (cc) informe que les jeunes entre 18 et 20 ans recevront prochainement une lettre pour les inviter à voter lors des élections fédérales. Les membres du Législatif ont certainement vu que la commune de la Grande Béroche a fait la même chose avec force publicité. Le Conseil communal ne va pas faire davantage de communication à ce sujet et en informe uniquement le Conseil général. Les jeunes de notre commune recevront donc une brochure et une lettre personnalisée les invitant à s'ouvrir à la démocratie pour ces prochaines élections fédérales.

10. Interpellations et questions

A. INTERPELLATIONS**1. Interpellation du groupe POP concernant l'entité Ambulances des vallées neuchâtelaises**

Quel bilan le Conseil communal tire-t-il, après plus d'une année, de la fusion du service d'ambulance de Val-de-Travers avec celui de Val-de-Ruz et sa privatisation ?

Combien d'ambulanciers/ères diplômés ont démissionné depuis et y en a-t-il encore assez ?

Quelles sont les démarches entreprises pour rechercher du personnel pour les remplacer ?

Est-ce que le nombre d'ambulanciers diplômés restants est suffisant pour le nombre d'ambulances ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ces termes : « Pour mémoire, la fusion du service des ambulances du Val-de-Travers et de l'entreprise Ambulances Roland Sàrl est effective depuis le 1^{er} janvier de cette année.

Après neuf mois d'exploitation, le Conseil communal est satisfait du chemin parcouru et des efforts fournis par tous les partenaires pour créer une culture d'entreprise commune et pour faire fonctionner le plus grand service d'ambulances du canton.

Le travail est réalisé quotidiennement tant au niveau opérationnel que stratégique pour harmoniser les pratiques, le matériel et les véhicules pour ne citer que quelques exemples. Le comité de direction et les gérants accompagnent ces changements et font le nécessaire pour que l'entreprise Ambulances des vallées neuchâtelaises soit une référence dans le canton et en Romandie en continuant de miser sur l'excellence de ses prestations.

Le Conseil communal tire donc un bilan positif de cette fusion.

Avec près de 50 collaborateurs, AVN connaît naturellement des mouvements de personnel qui n'inquiètent pas la direction et les gérants. Dans le détail, trois ambulanciers ES ont démissionné en 2023 jusqu'à ce jour. Parmi ces anciens collaborateurs, un est en pause durant une année et les deux autres ont saisi des opportunités professionnelles indépendantes de la fusion.

Ces départs ont été partiellement compensés par l'engagement d'un ambulancier diplômé au 1^{er} janvier 2023 et un second prévu pour novembre 2023. De plus, trois étudiants ont terminé leur cursus cette année et restent dans l'entreprise. Le nombre d'ambulanciers diplômés est donc sous contrôle.

Au niveau des démarches entreprises pour maintenir un haut niveau de qualification, nous pouvons citer que quatre étudiants en moyenne sont formés chaque année dans la société et qu'une communication externe active est faite sur les supports dédiés. Un bémol est à relever : les mises au concours de tous les services d'ambulances sont faites dans un contexte de pénurie de professionnels formés en tout cas en Suisse romande.

Enfin, nous pouvons indiquer que 97% des équipages contiennent un ambulancier diplômé mais que 100% des équipages répondent aux critères validés par le médecin responsable de l'entreprise et reconnus par la commission des urgences préhospitalières (COMUP).

Le plus grand risque actuellement est lié à la maternité de plusieurs collaboratrices et aux arrêts accident de longue durée. »

Le président laisse la parole au groupe POP en précisant qu'il a une minute pour donner son indice de satisfaction.

Mme IOSET (POP) relève que son intervention prendra moins d'une minute. Elle indique que son groupe est un peu étonné de la satisfaction ressentie par le Conseil communal. Ce n'est pas un secret, le POP n'était pas pour cette privatisation des ambulances. Mais cette satisfaction ne reflète pas vraiment les commentaires qui sont remontés à notre groupe depuis la population.

2. Interpellation du groupe PS **au sujet de la réfection de la route menant de la cabane des bûcherons à Riau, à Môtiers**

À Môtiers, la route menant de la cabane des bûcherons à Riau (ainsi qu'un bout supplémentaire) a récemment été refaite par la commune. La route n'étant que très peu utilisée, le Conseil Communal peut-il expliquer les critères qui l'ont poussé à refaire ce tronçon en particulier ? Peut-il également communiquer les coûts d'une telle réfection ? D'une manière globale, le Conseil communal peut-il transmettre les critères de priorisation des réfections des routes sur le territoire communal ?

Afin de ne pas retarder le traitement de cette interpellation et en l'absence de M. Fatton, excusé ce soir, c'est sous la casquette de président du Conseil communal que M. Christophe CALAME (cc) apporte les éléments de réponses préparés par le chef de dicastère. Il répond à l'interpellation en ces termes : « Revenons tout d'abord sur le processus mis en place dès 2012, avec l'entreprise NIBUX spécialiste dans le domaine routier et le suivi de l'entretien des réseaux routiers.

Rapidement un processus a été mis en place afin de pouvoir analyser, répertorier et qualifier notre important réseau routier communal et ainsi attribuer des notes par des codes couleur : vert = bon, jaune = moyen, rouge = mauvais.

Trois collaborateurs ont été formés afin d'analyser par tronçon notre réseau routier et cela avec les mêmes critères spécifiques tel que, l'orniérage, faïençage, pelades, etc. Ces informations de terrain sont directement introduites dans un logiciel d'analyse et reprises pour traitement par l'entreprise NIBUX.

Au mois de novembre 2022, nos trois collaborateurs ont effectué les relevés sur l'état des routes (totalité du tronçon routier communal = 300 km divisés en trois soit 100 km par releveur).

Après cette intervention qui dure environ une semaine, les résultats sont transmis au bureau NIBUX pour analyse. En avril 2023, une séance de débriefing a eu lieu pour décider quels tronçons devaient être sélectionnés sur l'année et quelle technique de remise en état était proposée.

Soit de type A : un enrobé coulé à froid de 2 couches d'environ 10 cm d'épais coûtant 16 francs le m². Avantages : pose rapide, durée de vie 8 ans. Idéal pour les routes de montagne. Inconvénients : difficile de le poser en milieu urbain car il faut relever toutes les grilles et regards.

Ou alors de type B : un enrobé via la pose de nouvelles couche bitumineuse à chaud jusqu'à 20 cm. Coûte environ 24 francs le m². Avantages : une durée de vie de 10 ans selon la nature du terrain. Inconvénients : fermeture de route et grande préparation avant le chantier.

Le tronçon de Riau a été choisi car priorisé en rouge, il présentait d'énormes nids-de-poules sur la partie haute dans la forêt et de gros orniérages dus au trafic lourd et à la nature du terrain qui est gorgé de sources, donc très marneux.

Ce tronçon est très sollicité pour les transports de bois des forêts aux alentours mais aussi utilisée par les gens qui veulent se rendre à Riau, au chalet du ski-club, à leur domicile, au Creux du Van ou à la Combaz depuis Môtiers et donne aussi accès aux différentes installations de captage d'eau potable pour le village de Môtiers.

De plus, il s'agit d'une route de remplacement en cas de fermeture de la Nouvelle Censière.

Pour l'historique, elle a été surfacée avec un gravillonnage en 2011 déjà par nos soins, et son état ne s'est pas amélioré jusqu'à sa rénovation de cet été, car classifiée en rouge. Si ce tronçon s'est arrêté à la hauteur du carrefour du chalet du ski-club de Môtiers, c'est simplement pour la suite des travaux futurs et pour les riverains du vallon de Riau qui pourront sortir aisément par le bas en direction de Môtiers.

Une intervention de type B enrobé a été préconisée, par la pose d'une nouvelle couche bitumineuse à chaud de 16 cm, le coût de cette intervention s'est élevé à 87'000 francs.

Notre réseau routier à une certaine valeur qu'il s'agit de conserver par un entretien courant et ainsi éviter une dégradation trop importante et des coûts à futur.

Il est bon de rappeler que notre responsabilité en cas d'accident dû à un manque d'entretien peut être engagée. »

Le président laisse la parole au groupe PS en précisant qu'il a une minute pour donner son indice de satisfaction.

M. Emil MARGOT (PS) tient tout d'abord à s'excuser pour son manque de voix, la fête des vendanges n'a pas été tendre avec lui. Il relève que le groupe socialiste n'est malheureusement pas convaincu par cette réponse : *« Alors je remercie le Conseil communal pour les différents aspects techniques et pour les codes couleurs et les différents types de revêtements bitumineux pour cette route. Personnellement, je n'habite pas loin de cette route à Môtiers. Je n'ai pas l'impression que ce soit la route la plus sollicitée du monde. Et puis le groupe socialiste a l'impression qu'il y a d'autres tronçons dans la commune qui sont et qui présentent des caractéristiques ou malfunctions plus cassantes. Et puis finalement, le groupe socialiste comprend que le Conseil communal se base sur un rapport technique pour effectuer ces réfections. Mais dans le cas aussi d'une réflexion écologique et d'une réflexion de la situation financière de la commune, peut-être qu'une réflexion plus globale sur l'entretien des routes est à mener, au lieu d'une réflexion basée simplement sur un rapport technique. Mais le groupe socialiste reviendra par la suite avec des propositions plus concrètes en la matière. »*

Avant de passer aux différentes questions déposées, le président tient à rappeler que selon l'art. 3.70 du règlement général, les questions doivent tenir en 500 signes, espaces compris. Il remercie donc les groupes d'en tenir compte à l'avenir.

B. QUESTIONS

1. Question du groupe POP au sujet de l'extension du CAD des Bayards

Historique : fin 2019 les propriétaires des Bayards ont reçu un questionnaire afin de connaître leur intérêt pour un raccordement au CAD en cas d'extension. Certains propriétaires ont été oubliés. Le 23 février 2022 a lieu une séance d'information.

En été-automne 2022, visites du bureau Masai Conseils SA aux propriétaires intéressés afin de déterminer les besoins et répondre aux questions individuelles. En décembre-janvier 2022-2023 pour les propriétaires désirant se raccorder, signature et renvoi des contrats de raccordement.

Ensuite plus de nouvelles... les propriétaires relancent la commune le 7 juillet, puis le 11 août 2023 nouvelle relance car toujours pas reçu de réponse. Le 23 août, la commune accuse réception et envoie une lettre le 28 août aux propriétaires ayant signé le contrat. Seuls six propriétaires du quartier du Petit-Bayard ont confirmé leur demande de raccordement, ce qui est trop peu pour envisager un raccordement en l'état.

Une nouvelle étude devrait être réalisée au premier semestre 2024.

Question :

Avu de ce qui précède, nous nous interrogeons sur la lenteur de la procédure (plus de 4 ans) pour la mise en œuvre du plan de distribution de chaleur aux Bayards.

Si nous saluons l'avancée actuelle des travaux à la chaufferie des Bayards et comprenons que les coûts de raccordement peuvent vite s'avérer exorbitants, surtout s'il s'agit de raccorder de petits consommateurs, nous regrettons la lenteur du procédé.

Il est important de pouvoir changer les chaudières à combustibles non renouvelables et les propriétaires doivent pouvoir prendre des décisions dans un laps de temps raisonnable, sans avoir la crainte chaque hiver de voir leur vieux chauffage les lâcher.

Nous pensons aussi que le développement d'un CAD, et encore plus en zone rurale, ne peut pas toujours, dans un premier temps, être financièrement neutre mais que le raccordement de certains bâtiments créé un réseau incitant les autres propriétaires à s'y raccorder ensuite.

C'est pourquoi nous aimerions savoir :

- a) Pourquoi un temps aussi long entre le premier questionnaire reçu et la nouvelle étude de 2024 ?
- b) Quelle réponse le Conseil communal entend-il donner aux propriétaires du Petit-Bayard concernant un raccordement ou non au CAD, et ce dans quels délais ?

M. Eric SIVIGNON (cc) explique que les crédits pour la rénovation et l'extension du CAD des Bayards ont été validés par le Législatif en mai 2022 et le bureau mandaté a depuis lors travaillé à la mise en œuvre des deux projets. Si les deux projets nécessitent effectivement une mise en œuvre aussi rapide que possible, celui de la rénovation était bien sûr prioritaire afin de garantir la production de chaleur pour les clients actuels.

Concernant l'extension, le plan initial était de déployer le réseau rapidement dans un premier temps du côté du Petit-Bayard, dont la configuration permettait, selon les éléments de l'enquête initiale, un déploiement dans des conditions financières acceptables en regard des objectifs de prix de l'énergie. Le bureau en charge a donc réalisé les études de détail de chaque raccordement à venir, avec des visites dans chaque maison pour déterminer les coûts détaillés de chaque raccordement. A l'issue de cette analyse, il est malheureusement apparu que le nombre de personnes qui ont effectivement signé le raccordement a été plus faible que lors de l'enquête et que les consommations effectives des maisons à raccorder étaient elles aussi faibles en regard de leur volume. Dans ces conditions, le coût d'investissement pour ces six raccordements dépassait trop largement l'objectif de prix de chaleur annoncé et ne respectait plus la condition principale de cette extension, qui veut que « *le Conseil communal s'engage à développer le réseau de CAD existant sans péjorer le coût de l'énergie pour les clients précédents. Si ce crédit est accepté, le CC mandatera un bureau qui concrétisera l'extension progressive du CAD, après avoir confirmé quartier par quartier que les conditions techniques et économiques d'une extension sont bien réunies.* » (Rapport CG 23 mai 2022, p.10).

Le bureau technique a alors pris un délai supplémentaire pour essayer de trouver des solutions pour optimiser cette première extension, mais aucune amélioration n'a été assez déterminante pour revenir à une configuration économique satisfaisante à l'échelle de ce seul quartier.

Sur ce constat, le Conseil communal a demandé au bureau de réaliser dans les plus brefs délais l'analyse de détail dans le reste du village. Cette étude déterminera le nombre total de nouveaux clients et le volume total supplémentaire de chaleur à fournir à l'échelle du village. Ces chiffres attendus pour janvier 2024 définiront si le potentiel global de l'extension est suffisant en y incluant le quartier du Petits-Bayard.

En résumé, la consommation de chaleur attendue sur le seul quartier du Petit-Bayard n'est actuellement pas suffisante pour assumer les coûts d'investissement avec un risque raisonnable, en attendant que les maisons voisines se raccordent, mais cette même extension reste envisageable avec une base de nouveaux clients qui serait suffisante à l'échelle de l'entier du village pour rester dans le cadre défini dans le rapport au Conseil général.

A noter que lors de l'analyse de détail du Petit-Bayard, un propriétaire souhaitait se raccorder mais aucun de ses voisins n'était intéressé. Considérant l'excentration de ce groupe de maisons, le propriétaire a été informé qu'il ne serait pas raccordé, même avec une situation favorable à l'échelle du village.

Pour les six propriétaires en suspens, une séance de clarification et d'échange a été organisée par le service et le bureau technique vendredi soir dernier en présence de toutes les personnes concernées par

ce délai supplémentaire. Une autre séance a déjà été planifiée en janvier pour leur faire un retour des analyses qui auront été faites.

Pour finir, quelques nouvelles de la rénovation des installations de production de chaleur : l'ancienne chaudière a été démontée et les différents modules du nouveau système sont en cours de raccordement. Un accumulateur de 7 m³ est maintenant connecté au réseau et est alimenté par la chaudière mazout en attendant la finalisation de la nouvelle chaudière bois.

2. Questions du groupe POP concernant la polyclinique de Couvet

- a) Qu'est-il ressorti des discussions entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal concernant la fermeture nocturne du service des urgences à la polyclinique de Couvet mentionné par le Conseiller d'Etat Laurent Kurth en session du Grand Conseil ?
- b) Que pense sincèrement le Conseil communal de la prolongation de la fermeture nocturne des urgences de la polyclinique de Couvet ?

M. MAIRY (cc) souligne que le Conseil communal et le Conseil d'Etat partagent une même position : la polyclinique doit rester accessible la nuit comme elle l'était avant la réduction des horaires en juillet, selon des modalités pratiques susceptibles d'être adaptées à la situation. Il rappelle toutefois qu'officiellement, la polyclinique fermait à 22h, la présence du SMUR et d'une unité des Perce-Neige permettant d'assurer un accueil 24h/24h. Le financement du RHNe ne relevant pas de la commune, il revient au Canton, par le Service de la santé publique (avec qui les contacts sont excellents) et le chef de département, de mener les discussions avec la direction du RHNe, discussions toujours en cours et qui imposent une confidentialité quant à leur teneur ; une décision devrait toutefois être prise et communiquée en septembre encore quant à la suite.

3. Question du groupe POP concernant les abris à vélo des gares de Val-de-Travers

Pourquoi n'y a-t-il pas de hangar à vélos à la gare de Travers ni à celle de Noiraigue ? Cela nous semble essentiel pour encourager la population à utiliser les transports en commun !



M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : « Le Conseil communal remercie le POP pour cette question qui donne l'occasion de faire un état de situation à ce sujet. Le Canton a validé un plan de mobilité cyclable en 2017 et dans ce plan sept fiches concernent des gares de Val-de-Travers. Les fiches 1 et 2 ont été réalisées en lien avec les rénovations des gares de ces villages en 2021 et 2022. Les gares de Travers et Noiraigue font l'objet des fiches 6 et 7, mais n'ont effectivement pas encore été mises en œuvre puisque nous avons l'opportunité d'optimiser le coût de ces futures installations.

Dans le cadre de la révision du PAL, le Conseil communal a choisi de réaliser un plan de mobilité cyclable, sur le modèle du plan de mobilité piétonne qui, lui, était une obligation. La réalisation de ces deux plans offrait des synergies très intéressantes en cas de réalisation coordonnée et la validation d'un plan de mobilité cyclable par les autorités cantonales ouvre la voie à des subventions pour les réalisations à venir.

Lorsque ce plan sera validé, d'une part il ouvrira la voie à des subventions cantonales entre 10 et 20% et d'autre part il permettra d'effectuer des commandes harmonisées et simultanées pour tous les autres abris vélos à prévoir dans la commune, ce qui devrait aussi permettre d'obtenir des prix plus bas. Par exemple, le prix total d'un abri vélo pour dix places et d'environ 25'000 francs. D'où l'intérêt d'arriver à optimiser ces coûts par les subventions et par la quantité à commander. Enfin, il faut noter que tant à Travers qu'à Noiraigue, le terrain de la zone de la gare est propriété des CFF et leur accord sera dans tous les cas nécessaire pour y installer de nouveaux équipements. »

4. Question du groupe PS au sujet de la prévention contre les îlots de chaleur dans la future structure parascolaire de Couvet

Dans la perspective du début des travaux du nouveau bâtiment du parascolaire de Couvet, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les mesures qu'il compte prendre pour limiter les îlots de chaleurs autour de celui-ci ? En effet, avec les étés de plus en plus caniculaires qui s'annoncent, l'aménagement autour de bâtiments revêt une importance toute particulière pour permettre de maintenir une température supportable. Ceci particulièrement pour des structures accueillant des enfants et leur permettre de jouer à l'extérieur même lors de fortes chaleurs.

M. CALAME (cc) répond en ces termes : « Dans un premier temps, le Conseil communal avait prévu de faire installer une marquise en prolongement de l'avant-toit sud de la structure, mais celle-ci a été considérée comme trop onéreuse et a été supprimée du projet, dans un processus de diminution des coûts au strict minimum. Cette décision n'a pas été prise à la légère, puisque nous avons pu analyser une simulation d'ensoleillement durant un cycle annuel, sans toutefois considérer l'ombre portée par les crêtes sud sur la parcelle, l'apparition du soleil le matin durant la période hivernale étant déterminante. Le résumé de cette analyse confirme que l'avant-toit du projet tel qu'il sera construit (sans la marquise) protège la façade des lieux de vie de l'équinoxe du printemps à celui d'automne. Puis, d'octobre à mars, le soleil pénètre dans les salles de vie seulement le matin. On notera toutefois que des niches de stores ont tout de même été prévues, qui permettraient à futur d'installer des stores si cela devait s'avérer nécessaire à l'usage. En ce qui concerne les aménagements extérieurs, ceux-ci restent à déterminer, mais un budget de 20'000 francs est prévu à cet effet, principalement pour le jardin et les différentes plantations qui y seront réalisées en guise de prévention contre les îlots de chaleur. Finalement, le Conseil communal rappelle qu'il ne s'agit pas d'une structure parascolaire, mais bien d'une crèche ! »

5. Question du groupe PS au sujet de l'information des habitant.es de la commune sur les possibilités de vote

Afin d'informer les nouvelles habitantes et nouveaux habitants des possibilités de votes, le Conseil communal peut-il prendre des dispositions pour que les possibilités de vote, particulièrement les emplacements des boîtes aux lettres destinées aux enveloppes de vote de chaque village ainsi que leur horaire de dernière levée avant la votation tout comme les horaires et la localisation du bureau de vote soit clairement indiqué sur le site Web de la commune ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond brièvement que le Conseil communal prend bonne note de cette proposition et mettra à jour le site Internet en conséquence.

6. Question du groupe Les Verts sur l'utilisation de la vaisselle plastique à usage unique

Depuis le début de l'année, la vaisselle plastique à usage unique est interdite lors des manifestations ou événements, qu'ils soient publics ou privés ayant lieu sur le domaine public ou dans les salles communales. Bien que beaucoup d'organisations font l'effort de respecter cette réglementation, il a été constaté à plusieurs reprises qu'il en était autrement, notamment lors des manifestations soutenues par la commune, comme par exemple à Trouble A ou encore le Comptoir, organisées sur le domaine privé communal.

